

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 SG 11 Versement à l'association La Ville en Commun d'une Subvention (3 000 euros) pour l'organisation d'un colloque international à l'occasion des cinquante ans du « Droit à la Ville » d'Henri Lefebvre.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Ville en Commun ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'association La Ville en Commun, pour son action visant à l'organisation d'un colloque international à l'occasion des cinquante ans du « Droit à la Ville » d'Henri Lefebvre.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65748, Fonds 04800010, domaine fonctionnel P0481, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO